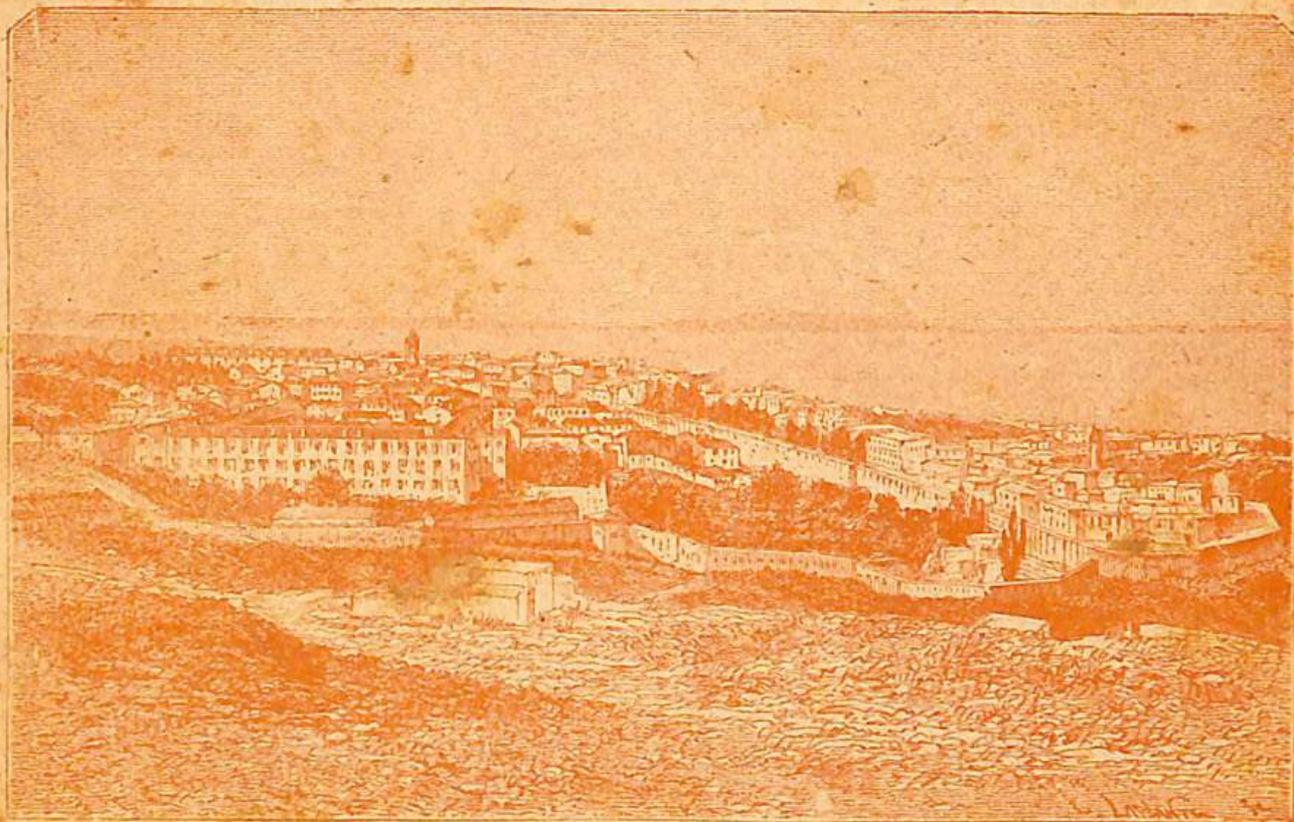


NEMOURS. — MOSTAGANEM



Mostaganem.

Nemours, chef-lieu d'une circonscription cantonale de l'arrondissement de Tlemcen et d'une commune de 2,679 habitants, est située à 36 kilomètres E. de la frontière du Maroc, à 120 mètres d'altitude, à l'embouchure du Tessâa dans la mer, par 4° 7' de longitude Ouest et 35° 12' de latitude Nord.

Sidi-Brahim, à 10 kil. S.-O. de Nemours, vit, le 22 septembre 1845, Abd-el-Kader massacrer 400 Français, cavaliers et fantassins puis au trébuchet dans une embuscade, et, dix-huit mois après, il vit encore ce même sultan, mais vaincu, harassé, et demandant la paix après quinze ans de guerre.

Mostaganem, chef-lieu d'arrondissement de 13,794 habitants, dont 1,077 Français, 1,047 juifs et 6,565 indigènes, est situé à 90 kilomètres d'Oran, sur un plateau de 85 mètres d'altitude, à 1 kil. de la mer, par 2° 9' de longitude Ouest et 55° 37' de latitude Nord. Sa plage et son port occupent le rebord oriental du golfe d'Arzen. A 5 kil. environ de Mostaganem, sur la colline de Mazagran, une colonne élevée en vue de la mer rappelle un

des faits les plus héroïques de nos guerres d'Afrique : la défense du capitaine Lelièvre, qui, en 1840, attaqué dans un réduit en pierre sèche et bloqué quatre jours durant, repoussa avec 123 soldats du 1^{er} bataillon d'Afrique, plus connu sous le nom de zéphirs, l'assaut de 1,200 Arabes. La colonne d'ordre corinthien, est surmontée d'une statue de la France tenant un drapeau d'une main, et de l'autre une épée dont la pointe s'enfonce en terre.

Les environs de Mostaganem, très fertiles, sont une des parties de l'Algérie où l'on rencontre le plus de colons français, notamment de nombreux vigneron, qui y prospèrent.

A l'Orient de Mostaganem s'étend, au Nord du Chéelif, le Dahra, région riche et fertile de 130,000 hectares, dont les montagnes se dressent à des altitudes variant entre 360 et 777 mètres, comme une énorme digue où l'œil n'aperçoit ni sommets ni brèches. Le figuier est la principale richesse du Dahra ; la vigne y vient admirablement. La population indigène est magnifique ; les hommes ont un grand air de force et de dignité.

en Hollande, invité à prêcher devant les Etats généraux, il avait d'abord décliné cette offre mais d'une façon qui n'avait pas paru absolue car à l'heure du service quelqu'un vint l'avertir qu'on l'attendait; comprenant qu'il y avait eu malentendu il se soumit de bon gré et prêcha

sur ce texte: "J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé"
Il fut magnifique.

Les députés vinrent le féliciter et lui demandèrent de faire imprimer sa prédication; il fut obligé de leur dire qu'il avait dû parler sans préparation.

A St. Tron, il a ^{habité} tenu du moins pendant un temps, sa campagne de la Pêcherie près de Fincuisse, qui appartenait en droit avant à M. Charriaud, puis au fils de M. Charriaud, puis au fils de M. Charriaud, et enfin l'année de sa mort, il était allé demeurer à La Nougarède, maison Fournier, appartenant actuellement à M. Le Pradier, bourgeois.

Atteint d'un ulcère dont il ne parvenait pas à guérir, et de plus aux connaissances qu'il avait acquises à Montpellier, il se soignait par le jeûne, notamment par de l'estrain de cypre ce qui ne l'empêchait pas de demander des consultations aux personnes compétentes, ainsi

SHPVD

peu de jours avant la mort de M. Jay, le 31 août
 1807, M. Chevalier, lui écrivait, de M. Loubes
 par l'entremise de son frère M. Jay jeune, une
 lettre où il lui donnait des directions sur le
 traitement de son mal et lui conseillait de re-
 noncer à la ciguë. A cette époque eut
 lieu l'inauguration du temple du Flein;
 peut-être M. Jay n'eut-il pas le temps de lire
 cette lettre en tout cas les pré-occupations que
 lui donnaient la purification d'inaugura-
 tion et l'organisation de la fête lui firent oublier
 qu'avant le service et avant même d'être
 de ciguë; le soir, il se prit un accès on a
 l'effet du poison fut très fort et peu de jours
 après, le 9 septembre 1807, il mourut à la
 Nongerède. L'inhumation devait être faite
 aux Maugous, comme un de Sincuit, sur
 la demande de l'église du Flein, la famille
 consentit à ce que M. Jay reposât à côté du
 temple qu'il avait contribué à son acquisition.
 On y voit toujours sa pierre tombale.

Dans l'almanach des protestants pour
 l'année 1810, M. le pasteur Thomas fit
 insérer la notice suivante:

" L'église de ce contr. en regretteront long temps M.
 " Jay, pasteur et président du consistoire de Montcau-
 " tagny, mort il y a peu de temps. C'était un
 " des plus beaux génies et un des plus savants hom-
 " mes du siècle. Les sciences littéraires qu'il a laissées
 " à sa famille sont immenses. Je me proposais de
 " vous envoyer un notice historique sur cet homme
 " extraordinaire, mais certaines circonstances m'ont
 " empêché de faire de ses m. annuaires un tra-
 " vail assez suivi pour en donner une idée
 " qui répond à leur importance, je renvoie cet
 " ouvrage à l'année prochaine."

Nous ignorons si M. Thomas fut parvenu
 l'article qu'il annonçait mais du côté de M.
 Jay ne s'est pas senti des membres de sa fa-
 mille. Nous omettons Paris, d'après ce que dit
 M. Thomas que celui-ci ne peut être négligé
 de le rendre et que de lui en ont prais à la
 famille Broca avec ceux de M. Thomas.
 M. Jay avait en effet beaucoup écrit; ce-
 pendant, dans la richesse qu'il laissait ses
 études religieuses n'étaient pas au coin filé, et
 cela, de son propre fait. Nous pensons qu'en avan-
 çant son temps quant à l'intelligence des hommes,

dès qu'il se trouvait à une certaine distance.
 Puisque le plus âgé des trois auteurs de *Ma Foy*,
 M. Jay ne prenait nullement ombraage de
 l'autorité qui s'attachait à M. Beaulieu, celui-ci
 d'ailleurs n'en abusait pas. Le plus jeune, M.
 Thomas avait l'ardeur de son âge et de son tem-
 pérament; tendant à l'action et doué d'une
 grande énergie, il romrait les foules. Entre
 les deux, M. Jay méditait et comme M. Beaulieu,
 mais plus profond peut-être, tenait de doctrine,
 sa parole, sans avoir l'éclat de celle de M. Thomas,
 pouvait s'élever très haut.

Celle est la maigre silhouette que nous
 pouvons essayer d'une personnalité aussi
 accentuée que celle de M. Jay, ses manuscrits
 n'ayant pas été retrouvés presque plus rien ne
 demeure de ce qui aurait pu assurer de la durée
 à sa mémoire, sa modestie l'a tenu après sa
 mort comme de son vivant. Encore avons-nous
 été heureux de trouver l'un des renseignements
 au sujet de la regrettable M^{lle} Duplais et de M.
 Abel Jay qui se sont obligamment prêtés à
 nos recherches et nous ont montré l'un et
 l'autre une reproduction d'un portrait de leur

grand oncle, en robe pastorale. Le corps paraît solidement constitué, les épaules un peu fortes, les cheveux plats; le visage est large et rasé; les traits, nettement accusés, forment une physionomie empreinte de sérénité et de sérénité; au-dessus de la tête se développe, en manière de nimbe, le passage biblique: "J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé." Ces deux dessins sont identiques, et dus au crayon de M. Adolphe Desjardins, de Bruxelles, qui était une œuvre en même temps que Louis Christian.

M. Louis Jay, qui a été également pasteur à St. Tré, était le neveu de M. Jean Jay.

L'Assemblée du Comité de la Région avait bien reconnu, lors de la loi de gouvernement, trois places de pasteurs pour l'église de St. Tré, mais préoccupé de toute autre chose que de la religion, un second pasteur ne fut nommé qu'en 1808 et le troisième (M. Bourgade) en 1822 seulement, et c'était justement pendant que M. Thomas était seul que le travail surabondait; organisation des cinq églises de la consistoriale, rapports avec le gou-

† M. Thomas avait à
dessein 6600 fidèles
répartis en 7 com-
munes

Chapitre XIII

† Il y a eu au Consistoire
particulier un
Curry - Labarthe
est-ce même que
Curry fils ?

SHPVD

vernement, prédications, instructions de la jeunesse,
cure d'âmes, voilà à quoi pouvoit avec succès M.
Thomas pendant quatre ans; souvent et avoit
à peine le temps de prendre ses repas; ainsi en
1805 le Consistoire porta son traitement à 1800 fr.
M. Durmas, de Lens, et lui donna les
seuls pasteurs de l'arrondissement de Libourne.
L'action des pasteurs et du Consistoire gé-
néral s'étendait sur toute l'église consistorale
mais nous ne perdons pas de vue que nous nous
occupons spécialement de l'église particulière
de M. Foy qui comprenait dans sa circon-
scription la ville, la partie de la commune
de Pincault désignée sous le nom de Bas-
Pincault et une partie de la commune de
St. André et Appelles (le Bord de l'eau).
Après la loi de l'an X les premiers membres
du Consistoire particulier de l'église de M. Foy
furent M. M. Jean Maillard, Goulard,
Briant ainé, Bigoian, Curry fils, Louchanier,
Joseph Deschamps de Pincault, Martimau
dit Manau, Deschamps, de Graveron,
Laficere, sergent, Benjamin Palletrau,
Boutin fils, Jarrey fils. On peut remarquer

que plusieurs de membres de l'ancien consistoire
reparaissent dans le nouveau.

La guerre, les secours politiques et économiques a-
vaient ébranlé, démolait bien des caractères; la
religion était en faiblesse. Les protestants, riches et
pauvres, qu'animait un vrai amour de leur église
s'entendirent dans cette heure de colévement que
il eût été a fait de rompre,
mais de les protés furent à la peine, ils ne fa-
rent pas toujours à l'honneur. La loi du 18 germinal
an X n'a donné à la charge de membres du Con-
sistoire général que les citoyens les plus imposés au
titre de contributions directes. Malgré cette res-
triction faite, on vit beaucoup de ces membres
se dévouer à la tâche qui leur incombait. Le Con-
sistoire général se mit avec une grande ardeur à
la réorganisation des églises de son ressort tant au
point de vue religieux qu'au point de vue ecclé-
siastique, et en compulsant les archives du
temple de St. Hy on peut, en particulier, remarquer
le tracé de l'édifice de M. Pierre Touché. Le
signé, des Cardets, qui a été secrétaire de la Commis-
sion permanente de Consistoire général et président
de Consistoire particulier.

Le Consistoire général préoccupé de faire connaître

Nous ne nous sommes fidèle de ces un liste de lectures à faire chaque dimanche, et embrassant une année entière; en 1806 il cherche à passer à la trinité des Beils et invite tous ceux qui ont des charges dans l'église à suppléer M. Thomas, dans la célébration du culte et dans l'instruction de la jeunesse. Dans la séance du Consistoire de St. Hermidor au XII, il est dit que pendant que les prédications auront lieu le matin, il a été arrêté qu'il y aurait l'après-midi du même jour une réunion de fidèles pour assister à une instruction particulière.

Après bien des démarches, on arriva enfin à la nomination d'un second pasteur. M. Deiholle, alors étudiant à Lausanne, avait écrit à M. Thomas pour lui signaler un de ses concitoyens, M. Olivier de Tardan, qui s'était déjà vu à entre dans le ministère, et venait d'être consacré à Lausanne, pendant, disait M. Deiholle, du talent distingué, et était cousin du pasteur Olivier Desmont de Vevay, quoiqu'il n'ayant parvenu à l'expérience pastorale, son âge, (35 ans) lui permettait de l'acquiescer avec, etc. et comme il était marié. Le consistoire accepta; nommé par décret du 25 février 1808, M.

Thomas l'installe le 1^{er} mai suivant, et prononce un discours patriotique comme il savait le faire, puis M. Olivier monta en chaire et prêcha sur 1^{er} Corinthiens Ch. III. v. 9: nous sommes ouvriers avec Dieu. L'édifice de justification, de la grâce vertueuse, prêche dans toute la terre.

La première année M. Olivier fut bachelier aux Lycées de Québec.

Le Consistoire jaloux d'avoir des hommes sérieux à la tête des églises religieuses s'engagea ment que furent signés les membres du Consistoire particulier, celui de St. François, l'adopta, après quelque retardement, le 24 février 1809, en voici le texte:

- " Nous tous signés membres du Consistoire particulier
 " de l'église de St. François, déclaraons et promettons de
 " faire tous nos efforts pour remplir dignement les
 " honorables fonctions qui nous sont confiées. Nous nous
 " engageons 1^o D'observer la Discipline de l'église réformée.
 " 2^o De tenir avec exactitude les divers Réglemens
 " que le Consistoire général a établis pour la direction
 " et la conduite de l'église particulière de son arrondissement
 " 3^o De correspondre régulièrement avec la Commission provinciale et d'exécuter ponctuellement
 " tout ce qui sera prescrit par elle, comme venant
 " du Consistoire général.

" 4° De faire tout ce qui dépendra de nous pour
 " maintenir le culte public, et de tenir une conduite
 " régulière, tant dans notre vie privée que dans l'exer-
 " cice de nos charges, afin d'être en édification à nos
 " frères, et de contribuer à l'avancement de la Religion
 " et à la pratique de la morale évangélique.

Tout en tenue de Consistoire particulière à St. Toy

le 24 février 1809.

Ont signé: Orchaux, Caillard, Brian aîné,
 Morin, Lapeyre père, Brunel, Rousseau,
 Jarry, Bécard jeune, J^{re} Caillard, Broca aîné,
 Dostin, Turcy fils.

Est-ce la durée du temps ou le manque de
 libéralité des fidèles? Nous ne savons mais les
 Consistoires, général et particuliers, se plaignent
 constamment de leurs faibles ressources, et le
 Consistoire général se voit obligé de réduire en
 1812 le supplément de traitement des
 pasteurs à 1000 francs au lieu de 1200 francs.

A la fin de 1813, M. Beyer de Tardan
 écrivit une lettre de démission, il exposa que
 la réduction partielle de ses émoluments ne
 lui permettait pas de faire vivre sa famille
 et que malgré toute la peur qu'il éprouvait

de quitter son église, il acceptait l'appel de l'église de Rouen. Le Consistoire lui témoigna ses regrets de cette détermination, mais faute de fonds il ne pouvait faire davantage. Cette démission causa une grande émotion car M. Olivier était son ami quoiqu'il s'accusât d'être peu démonstratif. Nous avons connu une personne qui l'avait vu, elle ne se souvenait qu'enquiescent que de sa très haute taille.

Après ce départ, M. Cochonnet aurait de nouveau et seul le bonheur de M. Dulhelle n'ait été déjà au service du Consistoire de puis quelques mois. En sortant de la faculté de Montauban, M. Dulhelle, bien doué au point de vue oratoire et d'une très bonne famille de la commune des Côtes, avait été accepté avec empressement par le Consistoire qui le payait de son denier en attendant sa nomination par l'Etat, mais cela se, au milieu de circonstances critiques ne se réalisa pas de le nommer.

Avec M. Olivier de Sardan, M. Dulhelle se joignit aux représentants des concordats voisins pour saluer le duc d'Angoulême, lors de sa visite à Bordeaux le 24 avril 1814. Remarquons

L'absence de M. Chomé. M. le pasteur
 Allard père, de Bazillac, comme le plus ancien
 de la disputation fut le discours au Duc d'Angoulême
 qui répondit, et dans la conversation qui suivit,
 il demanda combien il y avait de protestants
 sur les bords de la Dordogne. — De 25 à 30 000
 répliqua M. Allard.

En 1815, le gouvernement invita les Consis-
 toires à célébrer un service pour l'anniversaire
 de la mort de Louis XVI. Voici ce que répondit
 le Consistoire particulier de St-Joy.

Séance du 15 janvier 1815

« A l'ouverture de la séance, le Président dit
 « que d'après la communication faite hier à quelque
 « membre du Consistoire d'une lettre de l'Admi-
 « nistrateur général des cultes, portant que l'or-
 « donnement du Roi est qu'il soit célébré le 21
 « janvier un service funèbre dans les églises de
 « l'arrondissement, et a été indispensable de
 « convoquer extraordinairement le dit Consistoire
 « pour M^{rs} ~~deux~~ sur le contenu de la dite lettre,
 « que la délibération est d'autant plus urgente
 « que les fidèles de cette Eglise sont généralement
 « instruits de la réception des ordres du ministre,

„ et qu'il craignent que par faiblesse il n'y soit
 „ obtempéré; qu'il est du devoir de la vénérable &
 „ Compagnie de rassurer les familles protestantes
 „ Compagnie l'Eglise de Sainte-Foy et leur montrer
 „ que leurs conducteurs spirituels sont dignes de
 „ toute leur confiance. Sur quoi la matière
 „ mise en délibération et sofferamment discutée,
 „ L'Assemblée considérant que les Eglises réformées
 „ n'ont jamais fait ce qu'on appelle vulgairement
 „ un service funèbre;

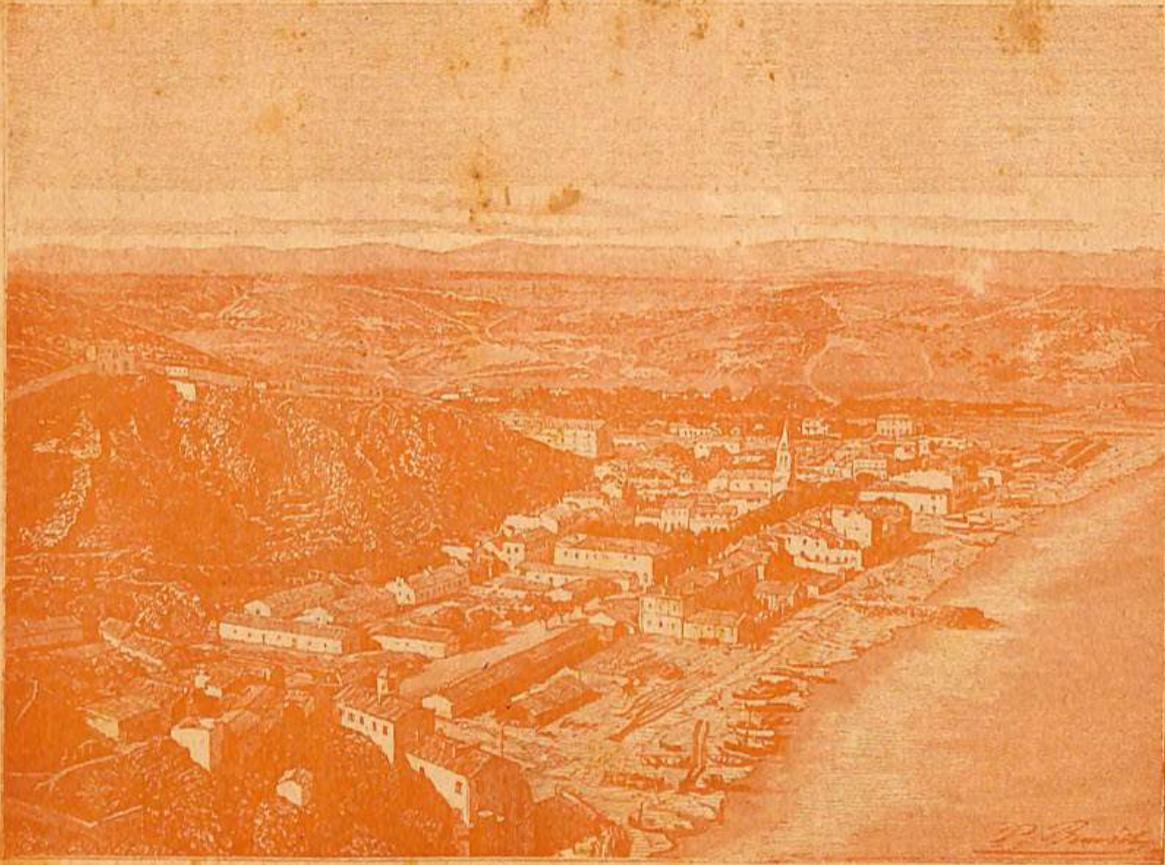
„ Considérant que cette cérémonie suppose la
 „ doctrine du purgatoire que les protestants s'accor-
 „ dent tous à rejeter;

„ Considérant que les constitutions de l'Eglise de
 „ tendraient grandement compromettre, en introdui-
 „ sant dans son sein une pratique qui choque
 „ également et le raison et les vrais principes du
 „ Christianisme;

„ Considérant que l'obéissance due au sou-
 „ verain temporel ne doit pas détourner et faire
 „ perdre de vue les lois divines qui sont d'un ordre
 „ supérieur;

„ Considérant que la moindre déviation des
 „ principes peut avoir des suites extrêmement

LA FRANCE COLONIALE



NEMOURS

H. ET C^o, PARIS.

N^o 20.